

Lechante et Agassant.
Accepte les cessions gratuites de terrains consenties par M^e Collet et les acquéreurs de son lotissement.

Accepte la souscription volontaire signée par M^e Collet Georges et en demande l'approbation par M^e le Préfet.

Vote un premier crédit de 16000 francs, à prélever par autorisation spéciale sur les ressources libres de l'exercice 1930, pour assurer le paiement des frais d'acquisition de terrain, les frais d'achat de vieux pavés, ainsi que les frais de rédaction du projet et honoraires divers en vue de l'expropriation.

Autorise M^e le Maire à passer de suite, un marché avec l'administration pour l'acquisition de 6 000 pavés de réemploi pour la confection des caniveaux, conformément aux indications de la souscription volontaire signée par M^e Collet.

Demande la déclaration d'utilité publique du projet adopté par le Conseil Municipal :

Vu sa délibération antérieure du 9 mars 1930,
La commission des chemins entendue.

Délibéré :

Décide l'établissement d'un égout sous la rue de Lozère (chemin de Grande communication n° 68 embranchement) entre la rue de Versailles et la limite du territoire de Falaiseau.

Adopte l'estimation provisoire du chiffre de la dépense de 15000 francs.

Sollicite une subvention aussi élevée que possible sur les fonds du produit des Jeux (Ministère de l'Intérieur) et sur les fonds départementaux.

Décide que la participation communale sera couverte à l'aide d'un emprunt, vote 11 centimes additionnels en vue du paiement de la part de dépense pouvant incomber à la commune.

Égout rue de Lozère

Envoyé le 8 mai 1930

Reçu le _____ 19 _____

Demande l'établissement du dossier définitif à soumettre à l'approbation.

Charge M^e le Maire, de présenter dès maintenant une demande d'autorisation au service vicinal en vue de connaître les conditions qui seront imposées à la commune pour les ouvrages à établir sous le chemin de grande communication n° 68 embranchement. Mme Dague Mathilde, célibataire, domiciliée à Orsay, 7 rue de la Dimanche, depuis 6 ans, née à Montvoix (Allier) le 29 novembre 1863, infirme ne pouvant plus travailler.

(admise en 1^{re} partie)

A ajouter à la liste l'enfant Mallet Madelaine âgée de 20 mois.

M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'allocation journalière pour soutien indispensable de famille (art 24 de la loi du 1^{er} août 1923). présentée par Mme Veuve Langlois veuve St Laurent à Orsay.

Le conseil après examen de cette demande considérant que cette famille mérite intérêt et bienveillance, émet l'avis qu'une suite favorable soit donnée à cette demande.

~~F. Blondel~~ ~~J. J. G. Lemoine~~
~~E. Bréhaud~~ ~~G. Lemoine~~ ~~J. M. Turcan~~
~~C. Lejeune~~ ~~A. Chouet~~ ~~L. Specie~~ ~~H. Delbos~~
~~J. Lyaux~~

Déance du 5 juillet 1930

DU LUNDI 30 JUIN 1930.

Convocation du conseil Municipal pour le samedi 5 juillet 1930 à la Mairie à 20 heures à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire
F. Blondel

l'an mil neuf cent trente, le samedi 5 juillet
à 20 heures, le Conseil Municipal d'Orsay, s'est
réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de
ses séances, sous la Présidence de Monsieur Paul
Blondel Maire.

Étaient présents: M^r Paul Blondel Maire.

M^r Cadot, Berouin, Dreux, adjoints

M^r Delbos, Bevaseur, Demouchy, Bertrand, Guillen

Dumaraud, Befiore, Brouvenin, Guy, Stévinin.

Absents excusés: Bemerle, Marotte, Vilain, Prévost,
Dufné et Hermabessière.

Le conseil choisit pour secrétaire M^r Delbos
lequel fait lecture du procès verbal de la précédente
séance, qui est adopté à l'unanimité, sous la
réserve que il faut lire à l'article (Pose de
canalisation de Gaz - Face de la Facaderie).

M^r le Maire donne lecture au conseil d'une lettre
de M^r Jussanne, demandant la pose d'une
canalisation de gaz dans la rue de la Facaderie
au lieu de dans le lotissement.

Le conseil approuve le compte de gestion de
l'exercice 1929, présenté par M^r Bourriac, receveur
municipal de la Commune d'Orsay et dont les
recettes et les dépenses s'élevent à savoir:

Recettes :

679.862, 08

Dépenses :

530.770, 24

Excédent de recettes

149.091, 84

Compte administratif.

M^r le Maire rend compte au conseil Municipal des
recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1929.

Après ce compte rendu M^r Blondel Maire, M^r Cadot, Berouin
et Dreux adjoints, se retirent de la salle des séances.

Le conseil procède à la nomination d'un Président.

M^r Dumaraud est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil émet un vote favorable sur le compte administratif de 1929 présenté par M^r Blondel Maire et M^r Cadot, Berouin et Dreux adjoints, comprenant les recettes reconnues et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1929, se décomposant ainsi qu'il suit

Recettes:

Dépenses

679.862, 08
530.770, 24

Excedent de recettes: 149091, 84

Toutes les opérations du dit exercice sont closes et les crédits annulés.

Ces comptes et budgets additionnels ~~du~~ du bureau de bienfaisance sont approuvés par le conseil. Le conseil est d'avis d'approver les comptes et budgets additionnels de l'hospice archange tel qu'ils sont présentés par la commission administrative de l'hospice.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Comptes de l'Hospice Archange.

Chapitres additionnels

Chapitres additionnels de 1930

Recettes

Excedent de l'exercice 1929:	149091 84
taxe Vicinale 1929	11319 83
taxe sur les chiens 1929	1899 ..
Rentes sur particuliers	499 ..
Redevances sur bûcherie et éclairage	5967 80
taxe Vicinale 1928	94 47
taxe sur les chiens 1928	145 ..
taxe vicinale 1927	686 51
location du bureau de la Perception 4 ^{me} trim 1929	100 ..
Budget des cultes	1342 ..
location des jardins derrière le cimetière	650 ..
Remb + frais d'hospitalisation Rouge	200 ..
Remb + chlorate de soude Cadot	40 ..
taxe Municipale et distributeurs d'essences	600 ..
Remb + frais d'enregistrements, affiches pp group scolaire 16	661 70
Emprunt pp la construction du groupe scolaire 800 000	"
Remb + de frais de participations des 2 ^{nes} ci-dessous Villeneuve 110 grif -735	370 ..
aux audiences foraines St Lubin 95 Villeneuve Basle 50	360 ..
Vente de Gadoues provenant des dépôts	20 50
Vente de numéros de rues	
Total des Recettes	989987 65

Dépenses

Dettes antérieures	271 58
Complément d'entretien des C. V. O.	28393 62
Contingent spécial du G. C. n° 68 à faveur de participation communale pour élargissement des trottoirs du Pont de l'Yvette (point 12 K 300)	12500 .
Plus value de certifices pour emprunt Boliquat de plus value d'emprunt affecté aux travaux Balayage de l'Yvette fait à la date du 3 juillet 1929. Reste à payer sur travaux rue de la Facade de la	3958 35 2159 25 31 77
Subvention aux sinistres du Midi	500 .
Gratif. à M ^e et M ^e Daré	200 .
frais préliminaires du géologue pour rapport des eaux	1000 .
Comp ^t Traitemt Professeur d'anglais	300 .
d ^o dessin	75 .
- d ^o pour balayages des classes	1600 .
- d ^o pour traitement du garde chaufêtre	900 .
d ^o Ind tés agent voyer	1000 .
1 ^o pour enlèvement des boues & immondices	1900 .
1 ^o pour balayage de la Mairie	600 .
1 ^o traitement secrétaire et employ Mairie	6100 .
achat d'une machine à écrire	2900 .
Indemnité Roussey	500 .
Achat d'un guide chant, école maternelle	555 .
Marché gabriel égouts Bd Dubreuil à une du Brison	5400 .
Subvention Comité ligne Paris Leimouis	100 .
Marché Collet Brav ^t assainissement et aménagement chemin rural n° 24	15689 27
Bravau ^m pose de gaz rue de la Facade	6000 .
frais d'enregistrement timbres affiches pf. adjudication groupe scolaire	16061 70
Bravau ^m de construction groupe scolaire	800 000 .
Bravau ^m d'élargiss ^t chemin rural n° 24	16000 .
achat de pavis - const ^t dossier acte de terrain	
frais d'études du projet d'adduction d'eau	16000 .
Tint ^s sf. emprunts de 800000f. écoles	9375 .
Assurances sociales (Part des Versements C ^{me})	4000 .
Location d'une salle pf distrib. des prin	200 .
Réparation toitures, Mairie Eglise	35717 11
Total des dépenses	989987 65

Excédents
de dépenses

Le Conseil,

Considérant que certaines dépenses ont dépassé les crédits alloués et qu'il y a lieu pour régulariser la comptabilité du receveur, de voter les suppléments de crédits nécessaires, pour couvrir les excédents de dépenses. Approuve les excédents de dépenses de l'exercice 1929 tels qu'ils sont présentés par le receveur Municipal. M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M^e Dumas Directeur Syndic de l'association syndicale des propriétaires du Parc d'Orsay, concernant un vœu émis par le syndicat en assemblée générale le 4 mai 1930, demandant que le Bd. Dubreuil soit complètement éclairé jusqu'au dernier tram et l'hiver jusqu'au petit jour du matin.

Le conseil, renvoie cette question à la commission du Gaz et d'éclairage.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre des Directrices de l'Ecole Primaire et Maternelle, demandant que la distribution des prix de la 5^e classe de l'école Primaire se fasse en même temps que la distribution des prix aux enfants de l'école maternelle, sous le préau de cette dernière. Le conseil, donne un avis favorable à cette demande.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Boulet Professeur de dessin, demandant que son indemnité pour les cours de dessin aux écoles soit portée de 600 à 1200 francs par an.

Le Conseil, porte l'indemnité de M^e Boulet à 900 francs par an à partir du 1^{er} octobre prochain, cette somme est prévue au budget additionnel de 1930 pour 75 francs.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Rousseau garde champêtre demandant que son traitement mensuel soit porté de 650f à 900f.

Le conseil, vote au bulletin secret l'augmentation qui est admise par 10 voix pour 4 contre ensuite le conseil fixe le chiffre de cette augmentation

Correspondances

lettre Dumas

éclairage Bd. Dubreuil

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 19

lettre Directrice Ecole
Primaire et Maternelle

M^e le Maire donne lecture d'une lettre des Directrices de l'Ecole Primaire et Maternelle, demandant que la distribution des prix de la 5^e classe de l'école Primaire se fasse en même temps que la distribution des prix aux enfants de l'école maternelle, sous le préau de cette dernière.

Le conseil, donne un avis favorable à cette demande.

lettre Boulet

Vote de crédits

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 14/7 1930

lettre Rousseau
garde champêtre

Vote de crédits

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 16 juillet 1930

- à 150 francs soit au total 800 francs par mois.
 Cette somme est fixée à l'additionnel de 1930
 soit 900 francs jusqu'à la fin de l'année.
- M^e le Maire demande au conseil, de bien vouloir faire apposer dans la salle de la Mairie, une plaque à M^e Van Salmon, comme bienfaiteur de la Commune.
- Le Conseil donna un avis favorable.
- M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de transfert de concession de M^m François à M^e Maubert.
- Le conseil renvoie cette question à l'étude de la Commission des finances.
- Le conseil décide que la distribution des prix aux enfants des écoles aura lieu le 27 juillet prochain.
- Le conseil vote la somme de 200 francs pour location d'une salle pour la distribution des prix. à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.
- Le conseil, décide,
- fournitures de chauffage par raison d'économie et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles, Mairie et crèche, pendant l'hiver 1930-1931. De faire une adjudication qui aura lieu le 5 août 1930 à 10 heures à la Mairie pour les fournitures suivantes :
- 850 hectos de coke
- 12000 Kg anthracite concassé (Belge) 1^{re} qualité
 5500 Kg charbon Anzin, gailleterie 1^{re} qualité et demande que M^m Vilain et Guy soient désignés pour assister M^e le Maire à cette adjudication. M^m Vilain et Guy sont désignés à l'unanimité.
- Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une demande de M^e Mariquot libraire à Orsay, de bien vouloir lui accorder comme les années précédentes la fourniture des livres, papeteries pour l'année scolaire 1930-1931 de juillet à juillet, ainsi que la fourniture des

Apposition d'une plaque
 à la liste des bienfaiteurs
 de la C^m dans la salle
 de la Mairie

Demande de transfert
 de concession

François - Maubert

Date de la Distribution
 des Prix.

Location d'une salle
 pour la distribution
 des Prix
 Envoyé le 16 juillet 1930

Reçu le 16 juillet 1930

Adjudication des

fournitures de chauffage
 écoles - mairie, crèche.

Envoyé le 16 juillet 1930

Reçu du 16 juillet 1930

Marché de gré à gré
 Mariquot pour les
 fournitures scolaires

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 16 juillet 1930

prix. M^r Mariquot consentira un rabais de de 5% pour la papeterie, encre, caliers plumes et crayons, 10% sur les livres et 20% sur les min, et demande qu'on lui accorde un marché de gré pour les fournitures scolaires.

Le Conseil autorise M^r le Maire à traiter avec M^r Mariquot pour les fournitures scolaires par un marché de gré.

Nomination de 2 délégués chargés d'établir la liste des électeurs à la chambre et au tribunal de commerce.

Envoyé le 19

Reçu le 19
la chaumière du Bel Air batissements défectueux application de la loi du 14 mai 1919 art 11

et 19 juillet 1920

Envoyé le 19

Reçu le 19

Parc d'Orsay 2^e partie

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 16 juillet 1930

Le conseil sur la demande de M^r le Maire partie de la commission chargée d'opérer les modifications nécessaires à la liste des électeurs de la chambre et du tribunal de Commerce.

M^r le Maire donne lecture du rapport de la commission sanitaire, lequel rapport est favorable à l'approbation du dossier présenté.

Le Conseil,

Considérant que les travaux projetés, paraissent suffisants.

Donne un avis favorable au dossier présenté et à la mise à l'enquête avant l'approbation. M^r le Maire donne lecture à une lettre du syndicat des Propriétaires du Parc d'Orsay 2^e partie.

Concernant la reconnaissance des voies par la C^e de la 2^e partie du Parc d'Orsay.

Le conseil passe au vote pour le renvoi de cette question à la commission des chemins Le renvoi est rejeté.

Le conseil accepte ensuite la proposition du syndicat, avec réserve, de l'aménagement du sentier, et que le syndicat ne demandera pas la pose du gaz et de l'eau.

Le conseil, vote la somme de 16000 francs dont 12000 f. à Monsieur Marboultin et 4000 f. à M^r Maillard, pour honoraires pour la préparation des dossiers et étude d'un projet d'alimentation en eau de la Ville d'Orsay, à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Honoraires de M^r Maillard et Marboultin
Vote de Crédit

Envoyé le 10 juillet 1930

Reçu le 16 juillet 1930

Reparation des toitures Mairie et Eglise. <i>Vote de Crédit</i>	Le Conseil vote la somme de 35717 ⁷¹ francs pour réparations des toitures de la Mairie et de l'Eglise à prélèver sur les fonds libres de l'exercice en cours.
Envoyé le 10 juillet 1930	
Rec. le 16 juillet 1930	
Creation d'un emploi de cantonnier	Le Conseil vote la création d'un emploi de cantonnier
Vote de crédit	vote la somme de 50 francs par mois au
Envoyé le 10 juillet 1930	Cantonnier chef Brussard, vote la somme de 75 francs par mois aux cantonniers Richard
Rec. le 16 juillet 1930	Gibault et Bagot et vote la somme de 800 francs par mois pour le nouveau Cantonnier. à prélèver sur l'article 75 du budget pour les cantonnières de la Commune et l'art 76 pour le cantonnier vicinal.
Elargissement du Pont de l'Yvette	Le conseil vote la somme de 5000 francs pour travail additif au Pont de l'Yvette obligatoire à la suite de l'élargissement des trottoirs de dit Pont. (à la charge de la commune).
Projet clivé.	Demande par voie d'autorisation spéciale de pouvoir affecter au paiement de la participation entière de la Commune tout ou partie du crédit de 18617, 60, inscrit au budget suppl ^{me} de 1930 - aux articles 3 des dépenses pour 12500 ⁺ au budget vicinal pour la participation de la commune et aux articles 4 et 5 des dépenses (plus valeur d'emprunt).
10 juillet 1930	
16 juillet 1930	S'engage à renouveler la même demande d'autorisation, dans le cas où il ne serait pas fait emploi des fonds prévus aux articles 3 - 4 - 5 du budget de 1930.
	<hr/>
	Suite de la séance du conseil Municipal reportée au Samedi 12 juillet 1930 à 8 heures
	Réunis Présents : M ^e Blondel Maire,
	M ^e Cadot, Berouze, Dreux adjoints,
	M ^e Delbes, Levassieur, Marotte, Vilain, Bertrand Guillenard, Fréost, Dumaraud, Lefèvre, Chauvin, Guy, Dupre, Hernalessière
	Absents excusés, M ^e Lemelle, Demoudy, Stevaine

lettre Directeur et
Directrice d'Ecoles
(logements)

avis favorable à
l'acceptation du
legs Gervais.
par la C^e du B, B^{ce}

Envoyé le 17 juillet 1930

Reçu le 19

M^{me} le Maire, donne lecture au conseil, d'une lettre du Directeur et de la Directrice des écoles, au sujet des logements envisagés pour eux dans le nouveau groupe scolaire.

Le Conseil, renvoie cette question à l'étude de la commission des travaux.

M^{me} le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M^{me} le Préfet de Seine et Oise, l'informant que par testament en date des 2 Janvier - 31 juillet 1929 déposé en l'étude de M^{me} Desforges notaire à Paris 4^e Place Denfert Rochereau feu M^{me} Gervais Adolphe Augustin a légué une somme de 50000 francs pour les pauvres de la C^{ne} d'Orsay.

Le Conseil, émet un avis favorable à l'acceptation par la commission administrative du bureau de bienfaisance du legs de 50000 francs fait par M^{me} Gervais au dit bureau.

Demandes de Subvention M^{me} le Maire donne lecture au conseil de deux demandes de subvention 1^e: Des amis des Invalides de la grande Guerre et office des Mutilés et réformés de Guerre

Envoyé le 17 juillet 1930

Reçu le 19

M^{me} le Maire donne lecture au conseil de deux demandes de subvention 1^e: Des amis des Invalides de la grande Guerre 2^e: office des Mutilés et réformés de Guerre.

Le Conseil, vote la somme de cent francs à chacune de ces deux œuvres, à prélèver sur les fonds libres de l'exercice 1930-

Demande de Garantie M^{me} le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de garantie de la S^{te} Coop^{ve} d'habitations à bon Marché de la Vallée de Charentonneau.

Envoyé le 17 juillet 1930

Reçu le 23/7 1930

Le Conseil, considérant le peu d'intérêt que la garantie communale présente pour les bénéficiaires de la loi, considérant que la commune n'a aucun droit de contrôle sur la gestion des sociétés d'habitations à bon Marché, regrette de ne pouvoir accorder la garantie demandée.

Revision du Taux de l'assistance aux femmes en couches

Envoyé le 17 juillet 1930

Reçu le 19

M^{me} le Président donne lecture de la circulaire préfectorale, concernant la fixation du taux de l'allocation journalière aux femmes en couches, en conformité de l'article 69 de la loi du 30 juillet 1913 modifiée par l'article 169 de la loi de finances du 16 avril 1930.

Le conseil,
Vu la circulaire Préfectorale;
Vu l'article 69 de la loi du 30 juillet 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, modifié par l'article 169 de la loi de finances du 16 avril 1930.
Arrêté à 7^e 50 par jour le taux de l'allocation à servir aux femmes en couches, bénéficiaires de la loi du 17 juin 1913 à compter du 1^{er} juin 1930.

M^{me} le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article 3 de la loi du 14 juillet 1913, sur l'assistance aux familles nombreuses, modifié par l'article 192 de la loi de Finances du 13 juillet 1925.

M^{me} le Maire invite le Conseil à fixer ce taux.
Le Conseil après en avoir délibéré fixe à 300 fr. par an le taux de l'allocation annuelle à servir aux bénéficiaires de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses.

M^{me} le Président donne lecture de la circulaire Préfectorale concernant la fixation du taux de l'allocation mensuelle des vieillards,
Le Conseil,

renvoie à l'étude cette question à la Commission des Finances.

M^{me} le Maire demande au conseil de bien vouloir prendre une décision au sujet de la création d'un marché sur l'emplacement des terrains Jussanne en bordure de la rue de Versailles près du Pont de l'Yvette.

Le conseil passe au vote sur deux questions
1^e: reprendre les pourparlers pour l'achat du terrain par la commune, à l'unanimité moins une voix - non.

2^e: reprendre les pourparlers avec M^{me} Revoy. concessionnaire pour installer le marché dans le terrain Jussanne, à l'unanimité moins une voix: non,
ensuite, il est donné lecture d'une lettre de M^{me} Géraud, entrepreneur de Marché demandant que l'on lui fasse connaître quand finit le bail actuel.

Révision du taux
de l'assistance aux
familles nombreuses.

17 juillet 1930

Requête

Révision du taux
de l'assistance aux
vieillards

17 juillet 1930

Question du Marché

Question des eaux

Envoyé le 17 juillet 30.

Recu le _____

M^e le Maire dépose sur le bureau le projet d'alimentation en eau de la Ville d'Orsay établi par M^e Maraboutin et Maillard.

Le Conseil,

après avoir pris connaissance des pièces du dossier, comprenant détail estimatif des dépenses s'élevant à la somme de 2.800 000 francs pour les canalisations, réservoirs, usine élévatoire, forage du puits, et installation d'une pompe à l'échafaud, canalisations d'amener du courant électrique.

Adopte ce projet et autorise M^e le Maire à établir le dossier à adresser au Ministre de l'Agriculture en vue de l'obtention de la subvention la plus élevée qui il sera possible.

M^e le Maire dépose sur le bureau un devis de M^e Colin architecte concernant le barrage de l'Yvette en aval du pont, enlevé par les eaux au moment des inondations, de 7643,60.

Le Conseil,

après avoir pris connaissance des dit devis l'accepte, et vote les crédits nécessaires de francs 7643,60 pour la reconstruction du dit barrage à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1931.

Barrage de l'Yvette
en aval du Pont.

Envoyé le 17 juillet 30.

Recu le _____

lotissement Farc le conseil

de la Facatérie

~~Classement des rues~~

17 juillet 30

suite à la délibération du 3 mai 1930.

M^e Jussanne s'étant conforme à cette délibération: Classe les rues du lotissement dans la voirie urbaine.

À la suite du classement des rues du Farc de la Facatérie. Le conseil, vote la somme de 6000 francs pour le goudronnage des ~~cet~~ rues, étant entendu que Monsieur Jussanne prendrait à sa charge la préparation du cylindrage au grès : de sable de Seine (somme à prévoir du budget primitif de 1931).

M^e le Maire dépose sur le bureau un devis de M^e Colin architecte pour le mobilier scolaire s'élevant à la somme de 31059 francs.

Goudronnage des rues.

Vote de crédits

17 juillet 30

Mobilier scolaire
Marché de gré à gré

le Conseil
revoie cette question à l'étude de la Commission scolaire.
Ecoles-Dévis supplémentaires M^e le Maire donne lecture au conseil d'une lettre
Renonciation à la subvention de l'Instruction Publique en date du
Envoyé le 17 Juillet 1930.
Reçu le 19

le Conseil
a approuvé le devis
de l'enseignement primaire à effectuer dans le groupe
des travaux supplémentaires qui doivent être exécutés au groupe
scolaire d'Orsay. Il a fixé à 413000 francs le montant
de la dépense sur laquelle devra être calculée la subven-
tion supplémentaire sollicitée, la Municipalité a demandé
l'autorisation de commencer les travaux avant
l'octroi de cette subvention complémentaire, mais
elle n'a pas pris les engagements requis en pareil
cas.

le Conseil, délibère,

Décide en raison de l'urgence de demander à
M^e le Ministre de l'Instruction Publique, l'autorisa-
tion de commencer les travaux de construction
des travaux supplémentaires qui doivent être exécutés
au nouveau groupe scolaire, sans attendre la
subvention de l'Etat.

spécifie que l'approbation des plans et devis
ne saurait en aucune façon être considérée com-
me un engagement de la part de l'Etat et que
les travaux seront exécutés aux risques et périls
de la Commune, sans que leur achèvement
même puisse constituer un droit. La
commune s'engage à ne pas se prévaloir de
la décision d'approbation, soit pour faire
avancer son tour de subvention, soit pour élire
des réclamations au cas où les crédits d'inscrip-
tion seraient réduits ou supprimés.

En outre, la commune s'engage à renoncer
aux avantages précieux par l'art 210 de la loi
de finances du 29 avril 1926, à savoir :
1^o attribution de la subvention avant l'exécution
des travaux.

2^o paiement effectué à concurrence de 80 %
en cours d'exécution des travaux, le solde
lorsque ces travaux seraient complètement terminés.

Réfection de la rue
Boursier
Vote de crédits
vote des centimes
additionnels

Envoyé le 17 Juillet 1930
Reçu le 19

M^{me} le Maire donne connaissance au conseil d'un rapport de la commission des travaux fait par M^{me} Cavène Ingénieur Vicinal, cette commission s'est rendue sur les lieux le 26 juillet 1930, à la suite des violents orages qui ont dévasté toute la contrée, et a reconnu l'urgence d'envisager la réfection immédiate du pavage de la rue Boursier.

Le détail approximatif de la dépense envisagé par M^{me} Cavène s'élève à 65000 francs. Le conseil, sa commission des chemins entendue

Vu le rapport de M^{me} Cavène.

vote la somme de 65000 francs pour la réfection de la rue Boursier.

Décide de faire un emprunt de 65000 francs et vote à cet effet 6 centimes additionnels. Le conseil, à la suite de la délibération du 5 juillet 1930, portant une ouverture de crédit pour la réparation des toitures de la Mairie et de l'Eglise.

Décide de mettre ses travaux en adjudication. Ces travaux se montent d'après le devis de M^{me} Colin architecte à savoir :

Mairie	22757,95
Eglise	<u>25162,47</u>
Total	47920,42

Cette adjudication aura lieu le 20 août 1930. à 10 heures du matin.

Le conseil, désigne M^{me} Bemerle et Marotte conseillers Municipaux pour assister M^{me} le Maire à cette adjudication.

M^{me} le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de la S^{ie} d'éclairage par le gaz et l'électricité en date du 3 juillet 1930 demandant la prolongation de son contrat avec la Commune.

Le conseil, décide de procéder à une nouvelle étude de la question et demande à M^{me} le Maire de s'assurer le concours d'un conseiller technique pour l'étude des conditions de la prolongation demandée.

Adjudication des
travaux de répara-
tion des toitures
Mairie, Eglise.

Envoyé le 17 Juillet 1930
Reçu le 21/7 1930

Gaz, demande
de prorogation de
contrat.

Envoyé le 17 Juillet 1930
Reçu le 21/7 1930

Assistance aux femmes en couches

Envoyé le 17 Juillet 1928

Reçu le 19

Mme Petit Marceline fme Malezieux, domiciliée à Orsay au Petit chez soi, depuis le 22 mai 1925, ayant déjà 4 enfants ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^e. partie) Mme Audic Léonie fme Alibert, domiciliée à Orsay Avenue des Pierrots, depuis le 1 Janvier 1927, ayant déjà 1 enfant âgé d'un an, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^e. partie) Mme Blot Marie fme Robert, domiciliée à Orsay 15 rue de Paris, depuis le 25 aout 1929 et précédemment à Villepreux, ayant 2 enfants, domicile de secours Villepreux (admise en 2^e. partie) Mme Beaudoin Germaine bucie, domiciliée à Orsay, femme de Courtabœuf depuis le 1^{er} novembre 1920, ayant un enfant de 2 ans, ayant son domicile de secours à Chevreuse (admise en 2^e. partie).

Mme Gérinier Rosalie fme Bugros, domiciliée à Paris 4 rue du Poitou et précédemment 2 rue de Courtabœuf et 23 Boulevard Dubreuil à Orsay du 1^{er} Juillet 1928 au 15 Juillet 1929 ayant son domicile de secours à Orsay (non admise) Le conseil de l'Etat donne connaissance aux articles 174-175 de la loi du 16 avril 1920 (régime de l'encouragement National aux familles nombreuses à la charge exclusive de l'Etat.)

Mme Aucante Solange, célibataire, domiciliée à Poudreux C^e de Falaiseau depuis le 5 aout 1925, avant à Orsay de 1911 à 1925, née à St Amant (Cher) le 31 mai 1857 ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^e. partie)

Mme Monlard Louise Vve Bardou, domiciliée à Orsay rue de Bozère 72, depuis 1870, née à Gometz le Chatel le 4 novembre 1857, ayant son domicile de secours à Orsay (admise en 1^e. partie)

Mme Commun Delphine épouse Fabier, domiciliée à Orsay 14 rue Archinge, depuis 1923, avant à Paris de 1878 à 1923, née à Chaumes (Seine et Oise) le 24 septembre 1858 ayant son domicile de secours à Paris (admise en 1^e. partie) Le Maire donne connaissance du conseil d'une demande d'allocation journalière pour soutien indispensable de famille, art 24 de la loi du 1 aout 1923, présentée par Mme Roffi bouchenne Vve Bourrely, domiciliée à Orsay.

Le conseil, après examen de cette demande considérant que cette famille mérite intérêt et bienveillance, émet l'avis qu'une aide favorable soit donnée à cette demande.

Assistance aux vieillards

Envoyé le 17 Juillet 1928

Reçu le 19

Allocations militaires

Bettre Dumaraud
en répondant à une
question de M^{me} le Maire

M^{me} Dumaraud en réponse à une question de M^{me} le Maire, estime qu'il y a lieu, pour répondre à certaines critiques, d'expliquer aux contribuables que l'augmentation d'imposte, constatée en 1930, n'est pas imputable à la gestion communale, mais bien à l'augmentation des impositions du Département.

En effet, les centimes communaux qui étaient de 455 en 1929, sont descendus à 449,5 en 1930, tandis que les centimes départementaux ont été augmentés de 29 unités; nous sommes obligés de subir ce rehaussement comme toutes les autres communes de Seine et Oise.

Pour 1931, les impôts de la commune seront augmentés, mais les contribuables trouveront en échange des améliorations nécessaires et importantes.

D'autre part, le Conseil a l'espoir que, d'ici là, le Gouvernement trouvera le moyen d'alléger les charges des communes, cette question étant à l'ordre du jour de ses préoccupations.